Nations Unies S/PV.4143 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4143e séance

Mercredi 17 mai 2000, à 15 heures
New York

Président :	M. Wang Yingfan	(Chine)
Membres :	Argentine	M. Cappagli
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Fowler
	États-Unis d'Amérique	M. Holbrooke
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Malaisie	M. Mohammad Kamal
	Mali	M. Ag Oumar
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Visite de la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo, 4-8 mai 2000 (S/2000/416).

00-43611 (F)

La séance est reprise à 15 h 30.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kobayashi (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, du leadership dont vous avez fait preuve en organisant cette séance publique, et vous remercier de l'occasion qui nous est ainsi donnée de présenter le point de vue du Japon sur la situation en République démocratique du Congo.

Je tiens, en outre, à remercier la mission du Conseil de sécurité qui s'est rendue dans plusieurs pays d'Afrique pour évaluer la situation en République démocratique du Congo. Comme il ressort clairement du rapport très complet sur les rencontres que les membres de cette mission ont eues avec les Présidents de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de l'Ouganda, de la Zambie et du Zimbabwe, ainsi qu'avec plusieurs chefs de faction, les membres de la mission ont travaillé d'arrache-pied pour faire avancer le processus de paix.

Notre expérience récente en Sierra Leone pourrait jeter une ombre sur l'action future du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo. Cependant, nous ne saurions permettre que cette expérience nous dissuade de régler le conflit en République démocratique du Congo.

L'accord de cessez-le-feu du 8 avril offre une base importante pour les futurs efforts de rétablissement de la paix, même si les derniers incidents survenus à Kisangani entre les forces du Rwanda et de l'Ouganda ont montré la fragilité de cet accord. Je saisis cette occasion pour demander au Rwanda et à l'Ouganda de se retirer de Kisangani, conformément à l'accord qu'ils ont conclu. Les hostilités qui ont éclaté récemment entre les forces de ces deux pays portent atteinte à la souveraineté de la République démocratique du Congo et ne sauraient être tolérées.

L'expérience que nous avons acquise dans les opérations de maintien de la paix passées nous ont enseigné que le respect d'un cessez-le-feu doit être confirmé avant qu'une force de maintien de la paix ne soit déployée. À cet égard, le Japon appuie sans réserve la recommandation de la mission selon laquelle le Secrétaire général doit obtenir des parties à l'Accord de Lusaka qu'elles s'engagent par écrit à assurer le maintien du cessez-le-feu et à appuyer le déploiement de la phase II de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). À notre avis, la réunion spéciale du Comité politique créé par l'Accord de Lusaka, qui doit se tenir à New York le mois prochain, devrait donner l'occasion d'obtenir un tel engagement.

J'espère sincèrement que la communauté internationale accordera son ferme appui au facilitateur, Sir Ketumile Masire, dans les efforts qu'il déploie pour amener les parties congolaises à entamer un dialogue national. Et plus important encore, il aura besoin d'un appui financier solide. Seule la moitié du montant dont il a besoin pour exécuter les activités prévues a été promise jusqu'à présent et nous demandons aux États Membres de faire tout leur possible pour aider à couvrir la différence. Le Gouvernement japonais a quant à lui versé 300 000 dollars au compte du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour faciliter les activités de médiation de Sir Ketumile Masire. Nous avons récemment appris qu'il avait rencontré quelques difficultés pour débloquer ces fonds. Nous espérons que Sir Masire et le Secrétariat de l'ONU coopéreront pour résoudre cette question de façon mutuellement satisfaisante.

Le Japon appuie la proposition selon laquelle le dialogue intercongolais devrait se tenir à Kisangani et espère que les préparatifs en vue de ce dialogue commenceront bientôt, comme le facilitateur l'a prévu. À cet égard, je voudrais suggérer au facilitateur qu'il envisage d'organiser plusieurs réunions de dialogue au niveau régional pour consolider le processus de démocratisation au plan local en vue d'assurer le succès du dialogue intercongolais à Kisangani.

Enfin, je tiens à souligner que la communauté internationale devrait se concentrer sur les résultats positifs qui ont été obtenus jusqu'à présent dans le processus de paix en République démocratique du Congo et encourager les parties intéressées à appliquer rigoureusement les mesures qui ont été décidées.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Pré-

sident, d'avoir organisé la séance publique de ce jour en vue d'examiner le rapport de la mission du Conseil de sécurité qui s'est rendue en République démocratique du Congo sous la direction éclairée de l'Ambassadeur Richard Holbrooke.

Le rapport présenté par la mission après un voyage éclair dans la région met en relief les problèmes que l'ONU doit affronter et les mesures que les parties au conflit et la communauté internationale doivent prendre pour assurer le succès des efforts collectifs que nous déployons en vue de rétablir la paix en République démocratique du Congo.

Le Pakistan est d'avis que l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka est un document très complet et que sa mise en oeuvre fidèle par toutes les parties concernées pourrait garantir une paix durable en République démocratique du Congo. Mon pays est, par ailleurs, favorable à un engagement actif du Conseil de sécurité aux efforts de maintien de la paix, conformément à l'accord de cessez-le-feu, pour faciliter la conclusion rapide de ce conflit tenace.

Une des conditions préalables au déploiement de la phase II de la Mission de maintien de la paix, énoncée dans la résolution 1291 (2000) du Conseil de sécurité en date du 24 février 2000, est que « les parties respecteront et appliqueront l'accord de cessez-le-feu » et qu'elles instaureront un climat de sécurité. Nous sommes rassurés par l'engagement donné par le Président Kabila et d'autres acteurs à la mission du Conseil de sécurité, à savoir qu'ils faciliteront un déploiement rapide du personnel chargé du maintien de la paix.

S'il est essentiel que toutes les parties en République démocratique du Congo prennent rapidement la décision de s'engager dans un processus de dialogue soutenu pour consolider la paix, nous demandons également à toutes les parties intéressées d'assurer la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka en facilitant la cessation des mouvements d'armes en provenance de l'étranger et en désarmant tous les membres des groupes armés. Toutes les parties au conflit doivent également sauvegarder les droits de l'homme et respecter le droit international humanitaire. Les progrès qui doivent être accomplis dans ces domaines seront nécessaires pour assurer le succès du processus de paix.

En vertu de la résolution 1291 (2000), le Conseil de sécurité a donné un mandat ferme à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Agissant au titre du Chapitre VII de la Charte, la Mission s'est vu confier des tâches aussi complexes que celles définies pour la Sierra Leone. Ces tâches consistent à protéger les dispositifs, les installations et l'équipement de l'ONU et de la Commission militaire mixte, à assurer la sécurité et la liberté de circulation du personnel et à protéger les civils en danger imminent d'être victimes de violence physique. Ce ne sont pas des tâches faciles. La Mission doit être adéquatement outillée pour remplir ces tâches.

Nous devons maintenant axer notre attention sur la réalisation d'une planification efficace et sur le déploiement optimal de la force chargée du maintien de la paix. Nous tenons à souligner la nécessité de donner un caractère pragmatique à la composition et à l'activité de la force, de façon à la rende apte à s'acquitter du mandat confié à la Mission. Le contingent de la Mission chargé de la sécurité doit recevoir l'équipement qui lui est nécessaire pour épauler le déroulement de la Mission dans son ensemble. Il est indispensable d'être informé des insuffisances ayant affecté la planification du déploiement de la force de maintien de la paix en Sierra Leone, si nous ne voulons pas qu'elles soient répétées en République démocratique du Congo. Si nous convenons que la confiance est un élément essentiel du succès d'une mission de maintien de la paix, nous tenons à rappeler l'importance d'une bonne préparation. Comme le dit l'adage, mieux vaut prévenir que guérir.

Comme il en a déjà informé le Conseil auparavant, le Pakistan a affecté un bataillon au dispositif déployé en République démocratique du Congo. Conformément à notre longue tradition d'appui inébranlable aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies, nous contribuerons dans toute la mesure possible à l'action entreprise par la communauté internationale pour l'instauration d'une paix durable en République démocratique du Congo. Notre personnel sur le terrain se consacrera au succès de la Mission et est fier d'apporter ainsi sa contribution à la cause de la paix.

Pour terminer, j'aimerais réitérer notre engagement à l'égard du progrès et de la prospérité en République démocratique du Congo et dans toute l'Afrique.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Depuis quelques semaines, les médias du monde entier

publient des articles faisant état des conséquences négatives de l'envoi par l'ONU d'une mission de maintien de la paix inadéquate en Sierra Leone. Il s'est aussi produit un événement plus positif concernant la situation en Afrique : la visite d'enquête effectuée par le Conseil de sécurité en République démocratique du Congo et dans les pays voisins en vue de trouver une solution apportant la paix dans la région des Grands Lacs. Ma délégation tient à féliciter le Conseil de sécurité d'avoir fait cette importante visite et espère que celle-ci permettra au Conseil de mieux comprendre la situation et débouchera ensuite sur le déploiement rapide de la phase II de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

La nouvelle la plus réjouissante a peut-être été l'annonce de la signature de l'accord sur le statut des forces conclu par l'ONU et le Gouvernement de la République démocratique du Congo. Nous espérons que cet accord ouvrira la voie au déploiement sans entrave d'une force des Nations Unies chargée du maintien de la paix en République démocratique du Congo.

L'Afrique du Sud demeure attachée au règlement des conflits dans notre région. Avec des partenaires de la Communauté de développement de l'Afrique australe, notre pays a participé aux négociations secrètes qui ont été menées en faveur de la paix en République démocratique du Congo et qui ont abouti à l'Accord de paix de Lusaka. Puisque l'ONU s'apprête à envoyer des contingents chargés du maintien de la paix en République démocratique du Congo, l'Afrique du Sud a offert son appui à la MONUC. Nous sommes heureux de constater que le Département des opérations de maintien de la paix a entamé des pourparlers avec le gouvernement de notre pays pour déterminer la forme la plus utile que peut prendre l'apport de notre pays à la MONUC.

Nous devons envisager avec réalisme les possibilités qui s'offrent à la phase II de la MONUC. Les tâches primordiales de la MONUC consistent à rétablir la confiance envers le processus de paix grâce à la surveillance du cessez-le-feu et à formuler un plan pour la troisième phase du déploiement des forces de maintien de la paix de l'ONU. La planification doit porter sur la mise au point d'un cadre et d'un calendrier réalistes pour le désarmement, la démobilisation, la réintégration et la réinstallation. La recherche d'une paix durable en République démocratique du Congo ne pourra être fructueuse tant qu'il y aura des groupes armés un peu partout.

Toutefois, l'envoi de troupes dans ce pays ne saurait être que la première étape vers l'instauration de la paix dans ce pays déstabilisé. Il est malheureux de devoir rappeler que, en fin de compte, l'ONU pourrait ne pas être en mesure de mobiliser une force chargée du maintien de la paix dont la taille ne correspondrait pas aux besoins réels d'un pays aussi étendu que la République démocratique du Congo. Ma délégation estime donc que la contribution à la paix que représenterait un véritable règlement politique, découlant du dialogue intercongolais, jouerait un rôle crucial dans la stabilisation de ce pays. L'Afrique du Sud a apporté son aide au coordonnateur du dialogue intercongolais, Sir Ketumile Masire, ancien Président du Botswana. Nous exhortons les autres pays à faire de même et remercions ceux qui l'ont déjà fait.

Il s'agit maintenant de mobiliser notre volonté collective afin de rassembler les ressources politiques et matérielles permettant un déploiement rapide de la phase II de la MONUC, comme le prévoit la résolution 1291 (2000) du Conseil de sécurité. Les parties au conflit ont maintes fois rappelé à la mission du Conseil de sécurité que le déploiement de la phase II de la MONUC est d'une importance vitale pour assurer le maintien du cessez-le-feu. À notre avis, un tel déploiement rapide serait également une source d'espoir pour la population du Congo, qui s'est retrouvée à la merci de ceux qui la persécutent.

L'Afrique du Sud fait sienne l'observation tirée du rapport selon laquelle l'expérience négative récemment vécue par l'ONU en Sierra Leone ne doit pas saper les efforts que nous déployons en République démocratique du Congo. S'il est vrai que nous ne pouvons effacer la réalité des échecs subis en Sierra Leone, nous pouvons néanmoins en tirer des leçons très utiles. Les événements survenus en Sierra Leone ont confirmé les leçons apprises en Bosnie et ailleurs : il est important d'envoyer des contingents dotés d'un mandat approprié qui prenne en compte la situation qui prévaut réellement dans la zone du déploiement. Il est tout aussi essentiel de munir les contingents onusiens des ressources indispensables à l'exécution de leur mandat. Si toutes ces conditions sont réunies, nous aurons la possibilité réelle d'assurer le succès à long terme de la MONUC.

La communauté internationale ne peut se permettre de laisser tomber le peuple congolais dans sa recherche d'une paix durable. En même temps, elle ne peut non plus manquer de reconnaître la part de responsabilité qui incombe au peuple congolais lui-même dans l'établissement des bases propres à la si nécessaire paix.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant est le représentant du Botswana. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mmualefe (Botswana) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance. Je tiens également à exprimer aux membres de la mission du Conseil de sécurité qui se sont récemment rendus en République démocratique du Congo notre reconnaissance pour le rapport détaillé qu'ils ont établi. Nous sommes convaincus que de telles visites effectuées par les membres du Conseil constituent une partie vitale des travaux de cet organe et peuvent contribuer sensiblement à faciliter un processus de paix, dans la mesure où elles sont entreprises en temps opportun et dotées d'objectifs clairs, comme dans le cas de la visite menée à bien en République démocratique du Congo.

Le rapport de la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo reconnaît que le cessez-le-feu auquel ont volontairement adhéré les parties au conflit dans ce pays continue dans l'ensemble de tenir. Cela est rassurant. Nous avons également appris qu'outre la conclusion d'un accord sur le statut des forces, le chef de l'État de la République démocratique du Congo s'est engagé à veiller à la pleine coopération de son gouvernement avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

Au paragraphe 70 du rapport, il est indiqué que

> « La nécessité d'une force professionnelle chargée de superviser et de vérifier le cessez-le-feu, force mandatée dans la résolution 1291 (2000), est évidente. Chacun des cinq présidents consultés par la mission a lancé un appel sans équivoque en faveur d'un déploiement rapide, et a dit craindre qu'à défaut d'un tel déploiement, le cessez-le-feu ne dure pas. Le désespoir du peuple congolais, dont la mission n'a pu pour la plus grande part qu'imaginer les souffrances, exige à l'évidence une réaction de la communauté internationale. » (S/2000/416)

La République du Botswana ne peut qu'approuver cette analyse précise. Nous avons déjà exhorté le Conseil à envisager un déploiement rapide en République démocratique du Congo. Même si les conditions ne sont pas totalement favorables au déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies, nous pensons que des efforts suffisants ont été déployés par les parties au conflit pour mériter l'aide de la communauté internationale. En continuant d'appeler les parties à respecter leurs obligations sans une présence effective de maintien de la paix sur le terrain, nous courons le risque de voir le fragile processus de paix en République démocratique du Congo s'affaiblir. Aussi demandons-nous au Conseil de répondre à l'appel des dirigeants régionaux en vue de déployer sans délai des agents du maintien de la paix.

Nous savons que la situation en République démocratique du Congo est complexe. Cela nous incite davantage à considérer que la présence d'agents du maintien de la paix permettra de renforcer la confiance entre les parties. De la même façon, nous demandons à nos frères dans le conflit en République démocratique du Congo de tenir leurs promesses de coopérer avec la MONUC et surtout d'assurer la sécurité et la liberté de mouvement du personnel de l'ONU.

Nous voudrions appeler solennellement les parties au dialogue intercongolais à user des bons offices du facilitateur, Sir Ketumile Masire, pour trouver un voie fructueuse pour l'avenir. La responsabilité incombe à chacune d'entre elles pour faire aboutir le dialogue. Nous redisons que le facilitateur ne peut faire que ce que les Congolais eux-mêmes sont prêts à réaliser. Nous savons que Sir Ketumile n'a d'autre ambition que d'aider les Congolais à concrétiser ce qu'ils souhaitent pour leur pays.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant est le représentant de la Zambie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Daka (Zambie) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion sur la situation en République démocratique du Congo. De même, je voudrais remercier le Conseil de sécurité d'avoir entrepris une mission dans ce pays. Nous espérons que les rencontres que les membres de la mission ont eues avec

les dirigeants et autres acteurs importants en République démocratique du Congo ainsi que celles organisées avec les dirigeants de pays voisins visités, ont affiné la compréhension du Conseil de sécurité et son jugement face à la situation sur le terrain.

Le rapport présenté au Conseil par l'Ambassadeur Holbrooke, des États-Unis, chef de la mission, nous encourage et nous remplit d'espoir. Il ressort du rapport que tous les signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka sont prêts à honorer leurs engagements en vue de la pleine mise en oeuvre du processus de paix. Nous notons à cet égard le vif désir des signataires de mettre en oeuvre le processus de Lusaka.

La récente signature de l'accord sur le statut des forces et les progrès déjà accomplis pour mettre en oeuvre le plan de désengagement des forces donnent au Conseil de sécurité l'occasion de déployer immédiatement et intégralement la phase II de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Il est important que cela se fasse sans retard afin de ne pas laisser un vide.

S'agissant du dialogue intercongolais, ma délégation veut souligner la nécessité de fournir d'urgence une aide financière et logistique à Sir Ketumile Masire, le facilitateur neutre, pour qu'il puisse réaliser son importante tâche dans le cadre du processus de paix. L'organisation du dialogue intercongolais est nécessaire à une bonne mise en oeuvre du processus de paix en République démocratique du Congo.

Le peuple de la République démocratique du Congo a enduré de grandes souffrances. La communauté internationale doit réagir d'urgence face à la situation dans ce pays afin que ce peuple puisse mener une vie normale. Nous sommes fermement convaincus que le déploiement de la phase II de la MONUC pourrait constituer le début de la réalisation de cet objectif. Le moment d'agir est venu.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant est le représentant du Swaziland. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mamba (Swaziland) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation du Royaume du Swaziland, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence de cet important organe pour le mois de mai, et vous remercier d'avoir convoqué cette réunion du Conseil en vue d'examiner le rapport de la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo. Je remercie également l'Ambassadeur Holbrooke pour sa présentation, ce matin, du rapport de la mission ainsi que pour sa direction compétente de la mission en République démocratique du Congo.

Il y a un peu plus de quatre mois, sous la présidence des États-Unis, le Conseil de sécurité s'était réuni pour examiner la question concernant la situation en République démocratique du Congo. La réunion avait été rehaussée par la présence et la participation de chefs d'État de la région. Au cours de cette réunion, les chefs d'État avaient clairement indiqué que le processus de paix de Lusaka était dans l'impasse et qu'il était très urgent qu'il soit soutenu afin de réaliser son objectif ultime. La récente visite d'information effectuée dans la région par la mission du Conseil de sécurité ne fait que concrétiser le souhait exprimé en janvier par les dirigeants de la région de voir la communauté internationale agir vite en vue d'une paix durable en République démocratique du Congo. Elle illustre également le fait que le peuple de la République démocratique du Congo a trop souffert et que la communauté internationale doit agir sans attendre. Ne pas agir ne ferait qu'aggraver la situation. C'est avec ce souci à l'esprit que ma délégation se félicite de la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo et la considère comme l'expression claire de l'engagement du Conseil de sécurité à renforcer le processus de paix en République démocratique du Congo.

Nous nous félicitons des efforts déployés par la mission pour harmoniser les relations entre la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et le Gouvernement de Kinshasa, comme en témoigne la signature de l'accord sur le statut des forces le 4 mai. Nous sommes convaincus que cet accord sera crucial pour assurer l'efficacité de la MONUC, et qu'il deviendra éventuellement un élément essentiel du déploiement de la phase II de la MONUC, dont le succès sera un jalon très important dans le processus de paix.

Ma délégation est préoccupée d'apprendre que le dialogue intercongolais, qui est un élément vital et crucial du processus de paix, connaît nombre de difficultés, notamment un manque de fonds et d'appui logistique. Nous nous associons aux orateurs précédents pour encourager ceux qui ont promis des fonds afin d'appuyer les efforts du facilitateur, Sir Ketumile Masire, à les dégager sans plus tarder.

Nous sommes totalement d'accord avec l'observation de la mission selon laquelle des discussions prolongées sur le lieu du dialogue ne devraient pas pouvoir empêcher les pourparlers de commencer aussi rapidement que possible.

Le rapport traite également des circonstances actuelles des opérations de maintien de la paix en Afrique et ailleurs, en mettant l'accent sur la tragédie en Sierra Leone, et du déploiement des soldats chargés du maintien de la paix avant qu'un conflit soit arrivé à son terme. Ma délégation appuie pleinement les recommandations de la mission selon lesquelles les événements survenus en Sierra Leone ne doivent pas servir de critère pour les déploiements futurs de cette nature sur le continent, et la situation en République démocratique du Congo doit être jugée en elle-même. Nous partageons donc l'opinion selon laquelle le Secrétaire général, agissant conformément à la résolution 1291 (2000), devrait obtenir des assurances crédibles auprès des parties au conflit concernant la sécurité et la liberté totale de circulation du personnel des Nations Unies et du personnel connexe.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Portugal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Brito (Portugal) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Slovénie – et les pays associés, Chypre, Malte et Turquie, souscrivent à cette déclaration.

L'Union européenne est heureuse d'avoir à nouveau l'occasion d'exprimer son point de vue sur l'évolution de la situation dans la région des Grands Lacs, et en particulier en République démocratique du Congo. Nous nous félicitons des efforts du Conseil de sécurité, notamment grâce à l'importante mission qu'elle a effectuée récemment à Kinshasa et à Lusaka, et nous entérinons les recommandations contenues dans le rapport. L'Union européenne espère que ces recommandations conduiront à des progrès réels sur le terrain. Toutefois, nous demeurons préoccupés par le fait que les parties n'ont pas encore démontré l'engagement nécessaire pour s'acquitter pleinement de leurs obligations, et nous ne pouvons que ressentir l'impression que certaines des questions que nous devons examiner ici aujourd'hui ont déjà été examinées, sans qu'il y ait eu de progrès significatifs sur le terrain.

L'Union européenne est très attachée à la mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka en République démocratique du Congo, et se félicite des événements récents, notamment le plan de désengagement de Kampala et le dernier sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) tenu à Alger. Toutefois, une volonté politique ferme et un engagement sans équivoque de la part des parties sont nécessaires pour garantir une mise en oeuvre pacifique de l'Accord. Les événements récents survenus à Kisangani illustrent bien la fragilité du cessez-le-feu actuel. Il incombe donc au Conseil de maintenir la pression diplomatique et politique sur les parties belligérantes pour qu'elles s'acquittent des engagements qu'elles ont pris, en se fondant sur le succès de la déclaration dont la mission du Conseil de sécurité a convenu avec les parties sur le terrain.

L'Union européenne réaffirme sa volonté de continuer d'appuyer la Commission militaire mixte (CMM) et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) ainsi que le déploiement rapide de sa phase II, à condition que les parties donnent les garanties nécessaires pour lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat. Je rappelle à cet égard que l'Union européenne a déjà fourni un montant de 1,2 million d'euros pour soutenir la CMM.

L'Union européenne se déclare à nouveau très préoccupée par l'exploitation illégale des ressources naturelles, en particulier des minéraux, qui se poursuit, en violation de la souveraineté de la République démocratique du Congo. Nous nous félicitons de la proposition du Secrétaire général de créer un groupe d'experts, tel que mentionné dans la résolution 1291 (2000) du Conseil de sécurité.

L'Union européenne réaffirme qu'elle appuie fermement le dialogue intercongolais, qui constitue un élément clef de la restauration de l'état de droit, de la démocratie et de la souveraineté nationale en République démocratique du Congo. Nous espérons que le dialogue intercongolais sera totalement transparent, représentatif et exempt de toute ingérence extérieure. Nous appuyons pleinement le travail accompli par l'ancien Président Sir Ketumile Masire, et nous envisa-

geons d'autres façons de l'aider à s'acquitter de sa tâche difficile.

Nous sommes tous bien conscients du nombre et de la complexité des facteurs politiques, économiques et sociaux qui sont à l'origine du conflit dans la région des Grands Lacs en Afrique. Pour qu'il y ait des progrès, la communauté internationale doit adopter une approche continue, réaliste, intégrée et cohérente, en utilisant divers types d'instruments appropriés compte tenu des circonstances sur le terrain. À cette fin, l'envoyé de l'Union européenne dans la région des Grands Lacs a continué de travailler avec les parties, d'autres médiateurs et les Nations Unies pour assurer l'efficacité et l'efficience des efforts de la communauté internationale. Dans ce contexte, l'Union européenne estime qu'il convient d'étudier encore l'idée d'une conférence sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, qui serait organisée par l'OUA et les Nations Unies, dont le travail préparatoire commencerait dès que les principales dispositions de l'Accord de Lusaka auraient été mises en oeuvre.

L'Union européenne travaillera avec la MONUC et la CMM, de même qu'avec les parties à l'Accord de Lusaka, d'autres donateurs, les Nations Unies, la Banque mondiale et les pays africains concernés, sur les options et les solutions possibles pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des forces impliquées dans le conflit armé, y compris les forces non officielles. L'Union européenne demeure également résolue à participer aux travaux du groupe de travail de l'Union européenne et de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur le trafic illégal d'armes de petit calibre et d'armes légères, afin d'empêcher que des armes n'entrent dans les zones de conflit de la région des Grands Lacs.

L'Union européenne s'engage également à fournir une aide humanitaire et une assistance pour le retour et la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées, et à adopter des mesures précises pour les régions les plus touchées par le conflit.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République-Unie de Tanzanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mwakawago (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : La République-Unie de Tanzanie s'associe aux autres orateurs et se félicite du rapport présenté par l'Ambassadeur Holbrooke sur la visite effectuée par la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo. La visite en elle-même était, pour nous, une indication claire que le Conseil est résolu à faire la différence dans la réalisation des aspirations et des espoirs du peuple de la République démocratique du Congo quant à la paix et la stabilité en vue du développement.

Le rapport montre que la mission a réussi dans trois domaines. Premièrement, elle a prouvé que l'Accord de paix de Lusaka restait le seul cadre viable pour la paix en République démocratique du Congo. Deuxièmement, elle a souligné l'urgence qu'il y avait pour les Nations Unies à déployer les observateurs militaires comme le prévoient les dispositions de la résolution 1291 (2000) du Conseil de sécurité. Enfin, et en dépit de certains revers, l'engagement de toutes les parties à l'Accord de Lusaka et à la résolution 1291 (2000) a été réaffirmé sans aucune exception.

Cela représente des progrès non négligeables en l'espace d'une semaine. Ceux qui avaient quelques appréhensions quant à l'opportunité d'une telle visite seront certainement rassurés par l'exposé de la mission. En fait, le tout se résume dans un engagement essentiel : le déploiement de la phase II de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) ne saurait être retardé davantage.

Le rapport de la mission indique à juste titre que les événements en Sierra Leone jettent une ombre sur la mission en République démocratique du Congo. Néanmoins, il fait également une observation tout à fait fondée que nous ne devons pas perdre de vue : la situation en République démocratique du Congo a ses caractéristiques propres, et l'opération de maintien de la paix doit être jugée en elle-même. Contrairement à la Sierra Leone, la République démocratique du Congo n'a pas de Foday Sankoh. Toutes les parties belligérantes ont appuyé et même demandé instamment la présence des Nations Unies. À cet égard, même en Sierra Leone, nous devons agir avec fermeté pour éliminer des individus du type de Foday Sankoh et de ses rebelles imprévisibles qui ont bafoué la volonté du peuple de Sierra Leone, la volonté de l'Afrique et de la communauté internationale.

Par conséquent, la nécessité d'une action rapide et déterminée pour assurer la mise en œuvre de l'Accord de Lusaka étaye le très large soutien pour la Mission des Nations Unies en République démocrati-

que du Congo et dans la région. Il fallait s'y attendre, la mission a relevé des points faibles. Néanmoins, nous ne voyons pas et nous ne devons pas voir ces aspects comme une possibilité d'ébranler l'Accord. Il fallait dès le départ s'attendre à des revers. Notre défi consiste à continuer d'exhorter les parties d'avancer sur le chemin de la paix et de la sécurité pour les peuples et les pays de la région envers lesquels ils se sont tous engagés.

Dans ce contexte, nous prenons note et nous nous félicitons de la réaffirmation du soutien des parties à la MONUC. Les Nations Unies doivent par conséquent accélérer leur contribution en République démocratique du Congo. Les entretiens de la mission avec des membres de la société civile, de groupes religieux et de partis politiques congolais ont montré que le peuple de la République démocratique du Congo était favorable au déploiement rapide de la phase II de la MONUC. Le fait que les Ambassadeurs Andjaba de Namibie, van Walsum des Pays-Bas et Greenstock du Royaume-Uni, membres de la mission à Kananga, aient été « frappés par l'accueil chaleureux que leur ont réservé les habitants et par la volonté sincère manifestée par ces derniers » est une indication de ce que le peuple de la République démocratique du Congo attend des Nations Unies.

La mission a été à juste tire préoccupée par les récents combats à Kisangani. Nous nous félicitons que la mission ait eu l'occasion d'exprimer ses inquiétudes aux Présidents Kagame du Rwanda et Museveni de l'Ouganda et qu'elle soit parvenue à sceller un accord entre eux pour la cessation des combats. Nous nous félicitons également que les deux Présidents aient décidé de mettre en place des mesures prévoyant un retrait progressif, conformément au plan de désengagement du 8 avril. Après la réunion de suivi qui s'est tenue à Mwanza dans le nord de la Tanzanie, le 14 mai, avec les Présidents Kagame et Museveni, sous les auspices de mon Président, son Excellence Benjamin Mkapa, nous sommes maintenant encore plus optimistes quant à l'attachement des deux Présidents au plan de désengagement. Il va sans dire que le déploiement rapide de la MONUC dans cette région est de la plus haute importance.

Nous ne laisserons pas d'appeler à un soutien continu et soutenu au bureau du facilitateur. Le noble effort du Président Ketumile Masire ne doit pas s'évanouir faute de soutien ou d'assistance. Dans le même ordre d'idées, nous demandons instamment au peuple congolais d'appuyer ses efforts dans l'intérêt de la paix pour ce peuple et ce pays.

Notre délégation ne peut cacher sa préoccupation quant aux allégations de graves violations des droits de l'homme en République démocratique du Congo, et en particulier dans l'est du territoire. Reconnaître implicitement qu'en une occasion de nombreuses personnes, en fait des femmes, auraient été enterrées vivantes est en soi choquant, pour ne pas dire plus. Que la controverse porte non pas sur l'existence de l'incident mais sur les chiffres est effroyable. Que cela n'ait concerné « que trois femmes » et que « l'autre partie l'avait fait aussi » est un aveu que cette instance ne peut pardonner. Nous devons le condamner tout en continuant à demander une enquête approfondie et en dernier lieu que les responsabilités soient établies. Nous avons trop souvent demandé que l'on mette fin à l'impunité. L'expression de notre indignation face aux représailles dont sont victimes des innocents, des civils non armés, en particulier des femmes et des enfants, doit être suivie d'une action ferme.

L'Accord de paix de Lusaka et le processus des Nations Unies engagé par la résolution 1291 (2000) du Conseil de sécurité peuvent avoir une interaction efficace. Il serait tragique que le peuple de la République démocratique du Congo soit incité à croire que la communauté internationale, lassée par le maintien de la paix, ne pourra pas être à ses côtés au moment où il en aura besoin. Un processus de paix légitime est en mouvement. Si le Conseil et les Nations Unies doivent encore rester pertinents pour l'Afrique, il est impératif que les besoins de la Sierra Leone, de l'Angola et, dans ce cas particulier, de la République démocratique du Congo, pour n'en mentionner que quelques-uns, soient pris en considération.

Un rayon d'espoir se profile à l'horizon. Nous demandons instamment au Conseil de sécurité de traduire ces espoirs en mesures concrètes.

Le Président (*parle en chinois*) : Le prochain orateur sur ma liste est le représentant du Zimbabwe. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Jokonya (Zimbabwe)(*parle en anglais*) : Comme tous mes collègues qui ont pris la parole avant moi, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. La réunion d'aujourd'hui vient à point nommé, et n'aurait pu être plus appropriée, im-

médiatement après la publication du rapport de la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo, du 4 au 8 mai 2000. Le Zimbabwe estime que c'est un privilège de pouvoir s'exprimer devant le Conseil sur une question aussi importante.

Ma délégation saisit cette occasion pour réaffirmer le sentiment exprimé par le Président Robert Mugabe au cours de sa réunion à Harare, le 6 mai, avec l'équipe du Conseil de sécurité. Le Président Mugabe a indiqué au Conseil de sécurité qu'il était opportun pour les Nations Unies de déployer des soldats de la paix si l'on voulait éviter que la situation ne se détériore encore en République démocratique du Congo. Selon le Président Mugabe, le déploiement de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) ne doit pas dépendre des progrès du dialogue intercongolais car le conflit continue à occuper la plus grande place dans l'esprit des gens.

Outre le fait de s'associer à la position des Nations Unies sur la question de l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo, le Président Mugabe a également maintenu que le Zimbabwe offrirait toute sa coopération à tout groupe d'experts créé par le Conseil de sécurité, y compris dans les zones de la République démocratique du Congo sous son contrôle.

Chose triste, alors que la mission du Conseil de sécurité était en visite en République démocratique du Congo, les rebelles du Front uni révolutionnaire que dirige le caporal-chef Foday Sankoh ont violé de manière flagrante le cessez-le-feu en Sierra Leone et ont ainsi fait renaître les affirmations des afro-pessimistes selon lesquels l'Afrique est une cause perdue et un continent impossible à sauver. Certains prétendus experts de l'Afrique se sont empressés d'aller rappeler aux médias ce qui s'était passé à l'ouest de la Somalie et ont évoqué le « syndrome de Mogadishu » qui fait voir les guerres civiles en Afrique comme étant différentes et plus difficiles à résoudre que les guerres qui se déroulent dans d'autres régions. Je n'ai pas à rappeler au Conseil que cette perception n'est pas confirmée par l'expérience. En lisant les journaux à sensation new-yorkais j'ai eu l'impression qu'ils disaient: « Laissons l'Afrique aller à la dérive dans cet océan de misère et de désespoir qui est le sien. Cela n'est pas notre affaire. »

Malheureusement, les médias qui devraient jouer un rôle très important pour susciter une prise de conscience de la part de la communauté internationale et attirer son attention sur les peuples qui sont dans le besoin ont aidé sciemment, la semaine dernière, à encourager l'idée fausse selon laquelle l'Afrique serait un continent pris dans un tourbillon négatif impossible à arrêter. Malgré cette publicité négative qui émane des médias sur les événements en Afrique, ma délégation est heureuse de voir que l'Article 24 de la Charte des Nations Unies indique clairement que la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité et non pas aux médias. Cet article a résulté du fait que la communauté internationale, ayant vu deux guerres mondiales, n'est pas prête à refaire avec la même intensité l'expérience de pertes en vies humaines, de génocide et d'holocauste. C'est conformément à ce rôle que l'ONU a essayé, depuis qu'elle existe, d'intervenir dans tous les domaines où il y a des conflits que les parties concernées n'ont de toute évidence pas les moyens de régler – ce dans le but de sauver des vies.

Je voudrais faire remarquer que certaines régions sont plus favorisées que d'autres en matière d'histoire et de géographie. Mon propre continent – l'Afrique – a été témoin de plus d'échecs de missions de maintien de la paix des Nations Unies que toute autre région. Certains d'entre nous sont encore hantés par des souvenirs très vifs d'occasions au cours desquelles les Nations Unies ont trouvé plus facile d'abandonner l'Afrique quand elle avait besoin d'aide que de mandater et d'équiper une mission qui aurait pu nous sauver la mise. En d'autres occasions, plus nombreuses encore, les Nations Unies ont trouvé des excuses pour montrer peu d'empressement alors que certaines situations en Afrique empiraient. Même dans les cas où les dispositions sous-régionales africaines sont intervenues pour maîtriser certaines situations en attendant l'aide du Conseil de sécurité, les Nations Unies se sont tenues à distance. Il ne faut pas laisser disparaître les possibilités de paix en Sierra Leone et en République démocratique du Congo, créées par des initiatives régionales par le biais de l'Accord de Lomé et de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka respectivement.

L'an dernier, les appels répétés des dirigeants africains en faveur d'un mandat très ferme de maintien de la paix au titre du Chapitre VII en Sierra Leone ont été dédaignés et il apparaît clairement, après coup, que les efforts qui sont faits sans conviction sapent sérieusement la crédibilité des Nations Unies et mettent en question l'engagement de l'organisation à l'égard du

maintien de la paix, particulièrement en Afrique. L'exemple de la Sierra Leone a prouvé que toutes les opérations des Nations Unies couronnées de succès dépendaient de mandats clairs et non équivoques qui fournissent également les ressources permettant d'appuyer les missions.

Les chefs d'État des États parties à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka se sont adressés au Conseil de sécurité sous la présidence de Richard Holbrooke, des États-Unis, au cours du « mois de l'Afrique » en janvier 2000 et ont affirmé leur engagement indéfectible envers l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Près de six mois se sont écoulés depuis que les chefs d'État se sont réunis à New York et pourtant le déploiement de la MONUC n'a pas encore eu lieu. Ceci préoccupe les civils qui souffrent dans les zones de conflit en République démocratique du Congo. Le rapport dont nous sommes saisis réaffirme l'engagement des belligérants vis-à-vis du processus de paix. Nous prions donc instamment le Conseil de sécurité de déployer immédiatement les observateurs de la MONUC qui seront en mesure d'identifier les parties qui ne respectent pas le cessez-le-feu et de permettre ainsi au Conseil de sécurité d'imposer des peines à ceux qui décident de poursuivre l'option militaire.

À la différence de la Somalie, où les Nations Unies se sont trouvées face à un État qui s'était écroulé et où il n'y avait pas de gouvernement qui aurait pu rendre compte de sa conduite moralement répréhensible, en République démocratique du Congo nous avons six États qui sont membres des Nations Unies. Les Nations Unies ont sûrement les moyens de décourager une conduite imprévisible de la part de leurs États Membres. Les forces alliées de la Communauté de développement de l'Afrique australe sont prêtes à se retirer de la République démocratique du Congo pour respecter leurs obligations au titre du cessez-le-feu de Lusaka et nous espérons que d'autres signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka agiront de même. Ma délégation implore en outre le Conseil de sécurité de déployer une mission de maintien de la paix disposant d'un mandat très ferme au titre du Chapitre VII qui viendra compléter le travail de la phase II de la MONUC.

L'histoire nous a enseigné que toute action coercitive nécessite le déploiement d'une force qui soit suffisamment écrasante, tant par le nombre de ses troupes que par sa capacité, pour forcer les parties belligérantes à accepter les conditions figurant dans l'accord de paix.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Rwanda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mutaboba (Rwanda) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole depuis le dernier débat public du Conseil de sécurité, je voudrais vous dire combien ma délégation est heureuse de vous voir présider. Nous voulons également féliciter votre prédécesseur l'Ambassadeur Fowler, du bon travail qu'il a fait. Nous sommes aussi reconnaissants à tous les membres du Conseil des efforts soutenus qu'ils font dans leur quête de paix et de sécurité dans le monde. Nous souhaitons simplement, Monsieur le Président, que vous redoubliez d'efforts et de vigilance pour éviter des surprises comme celles que nous avons rencontrées dans le passé.

Le Gouvernement rwandais est reconnaissant au Conseil de sécurité pour la mission menée par le très compétent Ambassadeur Holbrooke. J'ai eu le plaisir de recevoir la délégation à Kigali et les membres de la mission ont raison de dire que nous avons eu des discussions très franches. Ce qu'ils ont oublié de dire c'est qu'il nous est arrivé d'être d'une franchise brutale pour être sûrs que la vérité remplace les discours que nous entendons souvent de la part de ceux qui essaient de la masquer afin de se sentir mieux.

Le Président Kagame m'a demandé de remercier tous les membres de la mission en tenant compte du fait qu'il a pu faire des propositions concrètes qui ont débouché sur une solution aux incidents tragiques et regrettables à Kisangani à l'origine desquels nous ne sommes pas. Aucun d'entre nous n'avait l'intention délibérée de faire des blessés parmi les civils de la région et cela n'a jamais été l'intention de notre gouvernement.

Le Rwanda est encore engagé vis-à-vis de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Nous pensons que c'est le seul cadre viable pour parvenir à la paix et à la sécurité en République démocratique du Congo et dans la région. Il est tout à fait injuste de faire allusion à l'incident de Kisangani et de le qualifier de violation délibérée de l'Accord de Lusaka comme l'ont fait certains. Il ne faut pas non plus s'en servir encore une fois comme d'une manoeuvre dilatoire de la part de certaines parties pour freiner l'élan acquis. Il nous faut de plus en plus des approches progressives et pragmati-

ques comme celles proposées par le Président Kagame et acceptées par le Président Museveni et la mission du Conseil de sécurité. Je suis heureux de pouvoir donner aux membres du Conseil une copie de la dernière déclaration commune sur la démilitarisation de Kisangani et, sur instructions de mon gouvernement, il sera possible de la distribuer comme document du Conseil de sécurité dans les meilleurs délais.

La paix et la sécurité en République démocratique du Congo et dans le reste de la région continueront de nous échapper tant que nous resterons concentrés sur la seule République démocratique du Congo. Nous devons considérer ce pays comme faisant partie d'une région en crise mais aussi s'attaquer aux causes profondes et le faire aux plans individuel et collectif. C'est la raison pour laquelle nous continuons de penser qu'on ne pourra instaurer la paix et la sécurité en République démocratique du Congo et dans la région tant que les forces armées maléfiques n'auront pas été désarmées, démobilisées, démilitarisées, réhabilitées et réintégrées dans leurs sociétés respectives. Nous avons récemment entendu des rumeurs nous amenant à penser que certains pays se prépareraient à recruter nos citoyens. Nous apprécions leur hospitalité mais personne n'aime notre peuple davantage que nous. L'expérience montre que ceux qui ont déjà été rapatriés, réhabilités et réintégrés sont heureux d'être de retour. Ils ont ainsi pu dire que les massacres étaient condamnables et devaient être punis. Si vous les prenez dans votre pays, ils n'auront jamais la possibilité de se repentir et de se réconcilier avec leur société. Ceux qui essaient de les recruter devraient penser à cela. Il faut trouver une solution durable au problème causé par ces groupes armés.

Nous convenons que la démilitarisation et la démobilisation peuvent se faire pacifiquement et volontairement. Mais il est évident que ces forces et ceux qui les appuient doivent coopérer si l'on veut que ce processus se fasse pacifiquement et volontairement. Nous serions autrement en pleine contradiction. L'expérience des camps de réfugiés dans la partie orientale du Zaïre est encore très présente à notre esprit : la communauté internationale n'avait pas été en mesure, à l'époque, d'intervenir au nom d'un processus idéaliste, pacifique et volontaire. Nous devons en tirer les enseignements et nous inspirer également du succès du rapatriement de plus de 2 millions de réfugiés, qui a coûté plus de 1 million de dollars par jour.

La démobilisation et le rapatriement des Interahamwe, des ex-forces armées rwandaises et d'autres forces du même type sont une condition *sine qua non* au retour de la paix et de la sécurité en République démocratique du Congo et dans la région. Une fois que cela aura été envisagé très sérieusement – et dans l'esprit de Lusaka – le dialogue intercongolais pourra alors contribuer à l'instauration d'une paix et une sécurité durables à l'intérieur des frontières de la République démocratique du Congo et au-delà. Il est nécessaire d'assurer le maintien de l'ordre si l'on veut engager un dialogue politique, qui lui-même favorisera le respect des droits de l'homme et des droits des citoyens. C'est la raison pour laquelle la MONUC devrait être déployée au plus vite. C'est la raison pour laquelle nous sommes fermement convaincus que Sir Ketumile Masire a besoin d'un appui politique et financier.

La paix n'est pas à sens unique. Quand vous avez la paix, vous la donnez à votre famille, à vos voisins, à votre pays et au reste du monde. Et vous la recevez en retour. Et le cycle continue. La souveraineté est également à double sens. Vous ne pouvez pas réclamer haut et fort votre souveraineté nationale et vous attaquer dans le même temps à celle de vos voisins. Vous ne réglez pas les problèmes en chantant la même vieille rengaine : vous devez utiliser votre imagination et être créatif; vous pouvez alors composer des chants exprimant votre humeur du moment et garder ainsi l'élan impulsé. C'est ce dont on a besoin aujourd'hui dans notre quête de paix et de sécurité pour le monde. C'est là le devoir de l'ONU, en tant qu'organe mondial, mais aussi le nôtre, en tant que Membres qui appuyons notre organisation.

Le Président (*parle en chinois*) : Je voudrais saisir cette occasion pour remercier en une déclaration tous les orateurs qui m'ont adressé des paroles aimables.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 35.